Le mot du président

EXAMINONS LES FAITS



Le Dr Burton Conrod

u premier abord, l'expression «dentisterie fondée sur les faits» (DFF) peut paraître un pléonasme, comme «monter en haut» ou encore «prévoir d'avance». Bien sûr, à l'université, nous avons tous appris quel traitement utiliser pour un problème de santé bucco-dentaire particulier, tous les faits disponibles nous poussant à recourir à un schéma thérapeutique pour chaque cas. Les «faits» auxquels je me réfère ne sont autres que la science de la dentisterie. Puisque cette science est en pleine évolution, nous devons toujours garder à l'esprit que les traitements et les recommandations que nous offrons à nos patients doivent être fondés sur la science actuelle. Les soins optimaux en matière de santé bucco-dentaire l'exigent.

Tous les praticiens pèsent les options de la DFF chaque fois qu'ils assistent à un cours de formation continue ou qu'ils lisent une revue révisée par des pairs. Nous sommes toujours à l'affût de nouveaux faits pour améliorer le résultat de nos traitements, mais nous ne pesons pas toujours ces faits avec suffisamment de soin. La science repose sur des faits allant

du plus haut niveau (c.-à-d. obtenus à partir d'essais cliniques aléatoires correctement structurés, assortis de contrôles appropriés et dont toutes les variables ont été validées) à l'opinion d'expert. Lorsqu'un nombre suffisant de faits sur un schéma thérapeutique particulier a été rassemblé et soigneusement évalué, les renseignements qu'on en a tirés peuvent servir à élaborer des guides d'exercice clinique (GEC). Et c'est à ce moment que la DFF devient l'un des dossiers chauds de la profession.

Les GEC ne sont pas des recettes toutes faites que les dentistes peuvent servir à n'importe quel client. Ce sont des outils que les dentistes utilisent au même titre qu'une lime en endodontie, un forcep ou un laser. Les GEC, jumelés à leurs compétences et jugement cliniques, leur permettent de traiter en obtenant les résultats voulus. Peu importe la qualité des GEC à venir, les compétences et le jugement seront toujours nécessaires à leur mise en pratique.

L'ADC a toujours soutenu l'élaboration, par la profession, des GEC pour nous aider tous à mieux soigner nos patients. En 1995, elle a mis sur pied le Groupe de travail sur les guides d'exercice clinique et, en 1997, organisé la première conférence nationale pour traiter de cette question. Elle a ensuite facilité l'établissement de la Collaboration canadienne sur les guides d'exercice clinique en médecine dentaire (CCGEC), un partenariat formé de praticiens, d'organismes de réglementation dentaires et de représentants universitaires. L'Association n'a certainement pas toutes les réponses aux questions sur la DFF, mais elle peut rassembler les parties intéressées pour débattre à fond du sujet. La promotion de la DFF est l'une des manières dont l'ADC réalise sa mission qui est de faire progresser la profession et d'aider les Canadiens à jouir d'une santé bucco-dentaire optimale.

Nous en connaissons maintenant suffisamment sur l'élaboration des GEC pour savoir qu'il s'agit d'une tâche monumentale dépassant les capacités administratives d'un seul organisme. Nous savons aussi qu'il s'agit d'une tâche qui concerne la profession et non les fournisseurs de régimes de soins dentaires, publics ou privés. Afin que les dentistes canadiens acceptent, valident et utilisent les GEC, les guides devront être élaborés par la profession, en fonction des meilleurs intérêts des patients. S'ils alimentent la controverse, c'est parce que certains ont tendance à les confondre avec les dispositions des régimes de soins dentaires visant à comprimer les coûts. La participation inappropriée des fournisseurs et administrateurs de ces régimes pourrait entraîner la parution de guides contradictoires, dont l'objectif de chacun serait de minimiser le coût des soins dentaires en décourageant certains aspects de traitement.

En janvier, l'ADC a tenu à Winnipeg une conférence scientifique nationale intitulée «La dentisterie fondée sur les faits : l'avenir au présent», avec l'appui de Procter & Gamble. Ce rassemblement avait comme but de présenter, aux praticiens dentistes, les avantages de la pratique fondée sur les faits. Jusqu'à présent, cette question avait été surtout discutée au niveau des organismes qui travaillent à son développement. Des présentateurs des principaux établissements s'occupant de la recherche dentaire et de sa classification, comme les universités d'Oxford, Harvard et McMaster, ont présenté avec enthousiasme les méthodes dont ils se servent pour que toutes les études pertinentes et crédibles sur le plan scientifique soient retenues lors de la collecte des faits. Une technique avancée par la CCGEC est en fait un moyen pratique d'examiner les faits pour en mesurer la pertinence vis-à-vis de tel ou tel GEC. Le Dr Peter Fendrich, président de la CCGEC, et le Dr Euan Swan, président du Comité de la dentisterie communautaire et institutionnelle de l'ADC, ont accueilli plus de 80 dentistes à cette activité.

Les GEC, lorsque bien élaborés et judicieusement mis en application, ne devraient pas constituer une excuse pour économiser sur les traitements ou entraver la capacité du dentiste à fournir les meilleurs soins possibles. Ils devraient plutôt représenter des références plausibles permettant aux dentistes d'améliorer leur jugement clinique en y ajoutant l'expérience éprouvée de leurs pairs. Examinons donc les faits.

D^r Burton Conrod, DDS president@cda-adc.ca